

Le XIX<sup>e</sup> siècle devait voir se réaliser les amères prévisions de l'homme d'État vénitien et l'Adriatique devenir pour un moment une mer autrichienne.

L'Empereur Léopold donna, dès le mois de septembre 1684, communication au comte Thurn de la conclusion du traité de Vienne, en lui ordonnant d'en informer la République de Venise et de remettre au Doge une lettre autographe, dans laquelle l'Empereur essayait de tranquilliser la Seigneurie sur le caractère et sur la portée du protectorat de la Maison d'Autriche sur Raguse. L'ambassadeur répondit à Léopold, qu'il ne croyait pas le moment favorable pour de pareilles ouvertures. Il craignait d'irriter la République, dont la Sainte-Ligue avait besoin et qui évidemment ne pouvait pas regarder d'un bon œil cette entrée en scène du Saint-Empire sur l'Adriatique dont elle était si passionnément jalouse. Ce n'est que sur un ordre réitéré de l'Empereur que Thurn s'acquitta de sa pénible mission. « La République, écrit-il à Léopold, ne me donna aucune réponse. C'est son habitude lorsqu'une communication ne lui est pas agréable. » En 1687, l'Empereur chargea Thurn d'informer la Seigneurie de la nomination du Résident impérial à Raguse. Cette communication fut faite avec l'assentiment du gouvernement ragusain « qui désire lui-même la divulgation du traité<sup>1</sup> ».

Ce n'est qu'alors que la France apprit la conclusion du traité austro-ragusain. L'ambassadeur français à Venise, M. de la Haye-Vantelet, en informa Louis XIV par une dépêche du 12 avril. Il s'y montre un peu confus de ne l'avoir appris que lorsque les

1. Correspondance concernant le traité de 1684. Archives de l'État à Vienne, Ragusana, Convolut B 1684-1686.